



26



Comme chaque année en avril, le conseil municipal a validé les comptes

administratifs de l'exercice 2023, fixé les taux des différentes taxes pour 2024 et voté les budgets 2024.

Ce bulletin vous présente les données principales des finances de la commune qui révèlent une situation saine nous permettant de réaliser jusqu'à la fin du mandat les principaux investissements.

Le printemps est installé dans notre beau village, les différentes manifestations vont reprendre, les paunatois vont se rencontrer, nous vous rappelons les prochains rendez-vous.

## 1 SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Les reports subis dans la mise en œuvre des travaux de l'abbatiale ont retardé nos dépenses importantes et les comptes administratifs de la commune font apparaître des excédents qui seront utilisés au cours des 2 prochains exercices.

Néanmoins, nous constatons une hausse importante des charges de fonctionnement (environ 10%) due d'une part à l'inflation sur les matières premières et l'énergie et d'autre part aux charges de personnel du fait de l'augmentation de l'indice salarial des fonctionnaires.

Au regard de cette situation, **le conseil a décidé de maintenir le taux des différentes taxes**

- ✓ Pour faire face aux prochaines dépenses (abbatiale, ruine, place du village)
- ✓ Pour compenser la diminution des aides des différents échelons (état, département) liée aux contraintes budgétaires.

Cette année la hausse des valeurs locatives sera moins importante qu'en 2023 (3,9% au lieu de 7,4%). A noter que le Grand Périgueux maintient également les taux de 2023.

2024	Gd Périgueux	Paunat
Foncier Bâti	4,74%	42,74%
Foncier non bâti	4,73%	127,95%
Taxe d'habitation Résidence secondaire	0	12,28%

Le budget 2024 de la commune prend en compte l'augmentation des charges de fonctionnement et va nous permettre de répondre à nos principaux objectifs en matière d'investissement :

- Travaux abbatiale, ruine
- Entretien du réseau routier
- Entretien des bâtiments municipaux et des logements de la commune
- Prévention incendie

## **2 Utilisation de la salle Joseph VIGNAL**

Ce bâtiment a bénéficié d'une restructuration depuis le début de notre mandat, il a été vidé et réaménagé pour accueillir les associations et les habitants du village.

La salle du bas a été divisée d'un côté pour un local technique et de l'autre pour une salle de réunion ou d'exposition. La salle du haut comprend un espace baby-foot et un coin jeu de société ou lecture (ancien coin bibliothèque).

Cet espace est très peu utilisé, il est à votre disposition !

*Sachez que la municipalité reste ouverte à toutes propositions d'utilisation collective, de rencontres, de jeux, de toutes activités de nature à favoriser le lien social.*

*N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions.*

## **3 Quelques dates à retenir**

- Commmémorations :

**Dimanche 28 avril : 11h** Journée des déportés dépôt de gerbe à Fontestevenie et lecture de manifestes.

**Mercredi 8 mai : 10h15** Commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale : dépôt de gerbe, lecture des manifestes, pot de l'amitié offert par la municipalité.

- Comité des fêtes

**5 Mai 2024** : Montées paunatoises Parcours marche et VTT - rendez-vous au stade.

**9 Juin 2024** : Vide grenier et exposition de voitures anciennes au stade.

- Musique en SQL

**Dimanche 26 mai à 17h** abbatiale de Paunat concert de printemps hommage à Gabriel Fauré.

## Rappel : 9 juin à la mairie : Elections européennes.

- Le fauchage des bords de routes communales devrait commencer au cours de la semaine du 22 au 27 avril.

### 4 La commune organise le samedi 1<sup>er</sup> juin la 3<sup>ème</sup> édition de la matinée citoyenne.

«Travailler ensemble pour l'embellissement et l'entretien du village et partager autour de travaux pratiques».

Nous vous attendons nombreux pour cette matinée qui pourrait s'organiser sur plusieurs chantiers :

- Jardinage, désherbage, paillage plantation installation réserves d'eau, dans le centre bourg
- Travaux de peinture
- Démontage du toit de l'appentis situé dans la ruine, travail d'équipe dirigé par Gilles Delmares.
- Préparation et tri des pierres d'un mur écroulé près du ruisseau.
- Nettoyage d'un passage derrière le cimetière.

Nous retiendrons aussi toutes propositions pour des travaux réalisables à plusieurs sur la matinée sans connaissances techniques particulières.

Rendez-vous dans la cour de l'école pour le café croissant à 8h30.

Julien Caudron et son équipe nous attendront vers 13h pour un repas d'été offert par la municipalité.

Pour organiser au mieux cette manifestation conviviale tout en la rendant efficace comme les années précédentes merci de vous inscrire pour l'un de ces ateliers **avant le 15 mai** par simple mail à [paunat.mairie@wanadoo.fr](mailto:paunat.mairie@wanadoo.fr) selon le modèle ci-joint :

- *“Matinée citoyenne du 1<sup>er</sup> juin”*  
*nom, nombre de personnes*  
*intitulé de l'atelier choisi .....*  
*repas oui ou non.*

Quelques informations de prévention utiles complètent ce bulletin :


débroussaillage, lutte contre le moustique tigre, élagage

# La liste DES BONS GESTES



## LUTTONS CONTRE le moustique tigre

### RANGEONS à l'abri

- Brouettes 
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

### VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

*Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

### COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors


### Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos  
et les flyers à  
télécharger ici


*Et passez  
le message  
à votre voisin*

### ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots 
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

### NETTOYONS

pour faciliter  
l'écoulement  
des eaux

- Gouttières, chéneaux 
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

### Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

**Il est donc né chez vous ou pas loin !**

Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

 **150 m**



*L'astuce du Pro,  
mettez du sable  
dans vos coupelles*





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

### VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

### VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES\*



\*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné,  
renseignez-vous auprès de votre mairie,  
votre préfecture ou sur [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)

FRANCE  
ATION  
VERTE  
Agriculture - Mobiliser - Accélérer

AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES



# FICHE PRATIQUE

## L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

### ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

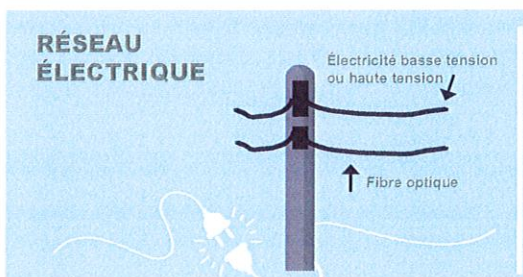
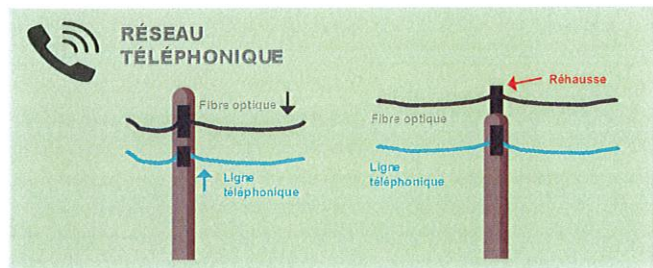
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

#### POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

#### QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

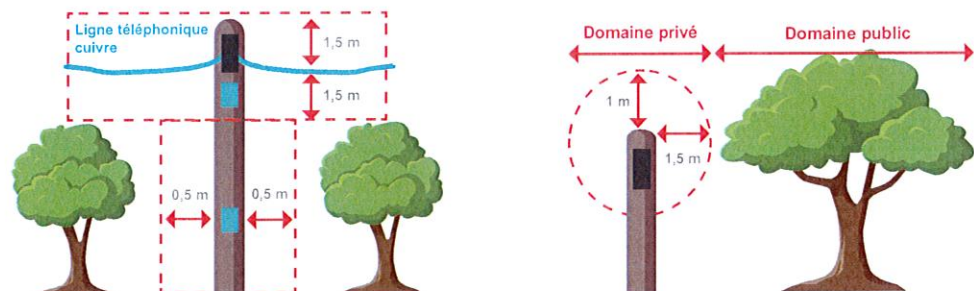


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

#### QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



**À RETENIR!**

**À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.**